

| ENGAGEMENT DE LA CSFP

en vue de la réduction des obstacles financiers à la certification professionnelle des adultes

adopté par l'Assemblée générale de la CSFP lors de sa séance des 19/20 mai 2022

1. Contexte – *Formation professionnelle 2030*

L'évolution du marché du travail et de la société a un impact sur la formation professionnelle. Le projet *Formation professionnelle 2030* est une initiative commune de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail. Il vise à anticiper les changements sur le marché du travail et dans la société et à préparer au mieux la formation professionnelle pour l'avenir. Dans le cadre de ce processus stratégique, les partenaires ont défini les éléments constitutifs de la formation professionnelle suisse et approuvé une vision ainsi que des lignes d'action prioritaires afin de poser un cadre de référence pour une action commune. La mise en œuvre des mesures au sein de différents projets est conduite par le partenaire compétent.

2. Rapport *Coûts directs et indirects de la formation professionnelle initiale pour adultes: inventaire des possibilités et des déficits de financement en Suisse*

Dans le cadre de la certification professionnelle des adultes, deux projets, lancés sous la responsabilité des cantons, concernent le financement de la formation professionnelle initiale. L'un portait sur l'adaptation de l'accord sur les écoles professionnelles afin que les coûts *directs* de la formation professionnelle initiale soient pris en charge; le deuxième avait pour objet d'identifier les instruments permettant de financer les coûts *indirects* de la formation.

Dans le cadre de ces deux projets, une enquête, menée dans toute la Suisse, recense les diverses possibilités de financement grâce auxquelles les adultes peuvent couvrir leurs frais de formation et de subsistance durant leur formation professionnelle initiale. Cette enquête a également permis d'identifier les lacunes en matière de financement.

Le rapport élaboré par le bureau BASS présente pour la première fois une vue d'ensemble des nombreuses possibilités de financer la formation professionnelle initiale des adultes. L'état des lieux des outils cantonaux est complété par une liste de mesures proposées par les branches et par les employeurs. Le rapport met en évidence les possibilités de financement auxquelles ont accès les personnes correspondant à différents profils (par ex. celles qui changent de profession, qui élèvent seules leurs enfants, issue ou non de la migration) dans chaque canton. Il fait aussi apparaître les lacunes du système dont certaines peuvent être comblées par des canaux alternatifs de financement. Toutefois, les résultats montrent aussi que, selon la situation de la personne concernée, les montants forfaitaires accordés ne permettent pas d'assurer le minimum vital.

La question du financement de la certification professionnelle des adultes va au-delà de la souveraineté en matière de formation professionnelle. La coordination et la collaboration des diverses instances impliquées sont essentielles tant sur le plan national que sur le plan (inter)cantonal. Afin de renforcer la capacité des cantons à mener à bien leurs tâches, les membres de la CSFP adoptent un engagement commun.

3. Engagement

Sur la base de l'étude intitulée *Coûts directs et indirects de la formation professionnelle initiale pour adultes: inventaire des possibilités et des déficits de financement en Suisse*, les offices cantonaux de la formation professionnelle s'engagent à:

- 1.) coordonner et optimiser les instruments de financement au sein des services cantonaux et entre ces derniers;
- 2.) assurer l'accompagnement, en matière de financement, des adultes accomplissant une formation professionnelle initiale;
- 3.) désigner un service central chargé des questions relatives au financement de la formation professionnelle des adultes;
- 4.) combler les éventuelles lacunes de financement.

En outre, une enquête de suivi, à réaliser dans trois ou quatre ans, recensera les mesures prises par chacun des cantons afin de diminuer les obstacles financiers à la certification des adultes.

1er avril 2022
260-4.9.1.6.6.1 / ah/fpf